



Convocation à l'A.G. ordinaire de tous les adhérents au SMSV

Tous les membres du Syndicat SMSV sont appelés à se réunir en **A.G ordinaire** qui aura lieu au **Palais du Congrès à Lille** à l'occasion de la réunion annuelle de la SFRMS le **Jeudi 25 Novembre 2021 de 8h à 9h, salle Hainaut.**

Ordre du jour

7h45 : Accueil des collègues et cotisations - Dr Michel DESJOBERT et Dr Olivier COSTE – Trésoriers.

8h-8h30 : sujets d'actualités avec :

1 - Un syndicat de la médecine du sommeil, pour quoi faire ?

Par le Dr Bertrand de la GICLAIS - Président du SMSV

2 - Table Ronde sur la réalisation d'un annuaire de la Somnologie en France, avec la participation de :

- Pr Pierre ESCOURROU Vice-Président du SMSV
- Dr Alexandre DAKAR Président d'honneur du SMSV - modérateur

Présentation du projet du SMSV avec un point d'étape et hypothèses d'évolution commune à « la maison du sommeil »

- Pr Frédéric GAGNADOUX Président de la SFRMS
- Pr Christelle MONACA Vice-Président de la SFRMS
- Dr Marc REY Président de l'INSV

8h30 : Réunion de l'Assemblée Générale SMSV. Elections.

- Le *rapport moral* du Bureau sortant présenté par Bertrand de la GICLAIS - Président du SMSV - sur la gestion du Conseil syndical depuis la dernière Assemblée, et sur la situation actuelle du Syndicat, suivis du vote pour validation.
- Le *rapport financier* présenté par le Trésorier - Dr Michel DESJOBERT, suivi du vote pour validation.

Election du Conseil Syndical (C.S.) :

- Selon l'article 13 de notre statut, le syndicat est administré par un Conseil Syndical qui comportera au maximum 16 membres, chacun est élu pour **quatre ans**, éventuellement rééligible. Le conseil syndical est renouvelable par moitié tous les 2 ans.
- **8 postes** sont à pouvoir à la prochaine assemblée générale du SMSV qui se tiendra lors du congrès de la SFRMS à Lille. (**4 postes** concernant 2020 sont à actualiser et 4 postes*** concernant 2021 sont également à actualiser**) (absence d'A.G. en raison COVID19).
- **Le bureau a le plaisir de vous annoncer l'ouverture de l'appel à candidature pour cette élection 2021 du C.S du SMSV.**
- **Les membres sortants sont rééligibles pour un nouveau mandat de 4 ans :**
- Si vous souhaitez vous présenter au vote ou renouveler votre candidature, Vous pouvez adresser votre demande au président*. La date de **clôture de candidature est le vendredi 19/11/2021 minuit**, en l'accompagnant d'un bref C.V, faire parvenir le tout par mail à * : contact@smsv.org
- **Tout membre du Syndicat SMSV (à jour de sa cotisation) sera autorisé à participer au vote lors de l'A.G.**
- Toutes les décisions prises par l'Assemblée le sont à la **majorité** des suffrages exprimés présents ou représentés.

** Concernant le renouvellement 2020 : Drs /Michel DESJOBERT ; Eric MULLENS ; Christophe PETIAU ; Serge CHASSAGNON.

*** Concernant le renouvellement 2021 : Drs / Alexandre ARANDA ; Francis MARTIN ; Isabelle Meney-Essaber ; Thierry MONTEMAYOR

08h45 - Réunion du Conseil Syndical et élection de Bureau :

Selon l'article 14 de notre statut : Le Bureau comportera de 4 à 6 membres avec le Président du syndicat. Les membres du Bureau sont élus par le Conseil Syndical tous les deux ans, à l'issu du renouvellement de celui-ci. Les membres du bureau sont rééligibles, tout en excédant pas 6 ans de mandats consécutifs. Le Bureau a pour Président celui du Syndicat.

Elu il y a deux ans, le bureau actuel termine son mandat, ses membres sont rééligibles pour un deuxième mandat de 2 ans.

- **Le bureau sortant a le plaisir de vous annoncer l'ouverture de l'appel à candidature pour cette élection 2021 du nouveau bureau du SMSV.**
- Vous pouvez adresser votre candidature au président*, en l'accompagnant d'un bref C.V, d'une profession de foi (une page maximum) rapportant votre intérêt pour le SMSV et vos projets pour le mandat auquel vous postulez. Elle sera à faire parvenir par mail à :
- contact@smsv.org
- **Tout membre du Syndicat SMSV (à jour de sa cotisation) sera autorisé à participer au vote lors de l'A.G.**

Les postes qui seront soumis à une élection par le C.S. cette année, à Lille :

- Le Président ; Un ou deux Vice-présidents et un président d'honneur
- Un Secrétaire Général, et un secrétaire adjoint,
- Un Trésorier et un trésorier adjoint

Le Bureau du SMSV